seulement ce qui s'est passé, mais au fait certain c'est que des coups pareil été échangés de part et d'autre.

Plusieurs témoins viennent affirmer que le jeune W. avait un revolver et qu'il aurait tiré deux coups ; quant à son frère il a été vu parmi d'une manière avec laquelle il frappait.

Au cours de l'audience, M. Catteau, accusé des poursuites n'oppose à ce que lui, poursuivi des en-cause, comme qui est profit d'une ordonnance de non-lieu, mais finalement le tribunal les entend.

L'une des victimes de cette agression se porte partie civile, lorsque de M. Lecoeur, avocat à Douai, d'un M. Georges Lebert, filleur, rue Clarion, qui est trombonnet-solo dans l'Harmonie Municipale.

Il a un nez dont la note qui l'emplacherait dorénavant de jouer de cet instrument.

Un très grand nombre de témoins à décharge sont entendus, parmi eux se trouve le commissaire de Douai, M. Dégoulin.

M. Séguin déclare avant tout que cette affaire lui a occasionné beaucoup d'ourrage. Il a bien fallu 90 pages d'enquête !...

Le tribunal sur la demande de M. Catteau, lui demande s'il pense que les dépositions des témoins à charge sont sincères.

Il répond que beaucoup de témoins est dit des mensonges.

Le tribunal acquitte l'un des fils et condamne l'autre à 25 fr. d'amende et à 150 fr. de dommages-intérêts. Déclare le père civilement responsable.

Audiences du jeudi 8 mars 1906

L'AFFAIRE GHESQUIÈRE

Le jugement. — Le Tribunal surseoit à statuer

Au début de l'audience de 8 mars 1905, le tribunal, vidant son délibéré du 23, a rendu un jugement conforme aux conclusions subsidiaires déposées par Me de Lauwereyne, avocat de Ghesquière.

Ce jugement est ainsi conçu.

Attendu que Ghesquière est poursuivi pour avoir, dans le courant des mois de novembre et de décembre 1904, à Lille, étant percepteur ou commis à ces perception, dépositaire ou comptable public, détourné ou soustrait des deniers publics ou privés, qui étaient entre ses mains, en vertu de ses fonctions, les valeurs détournées ou soustraites étant au-dessous de 3.000 francs et n'excédant pas le tiers des sommes en dépôts, et spécialement pour avoir, en sa qualité de collecteur des droits de place, vendu trois tickets leur de 5 francs chacun, dont il n'aurait pas versé le produit dans la caisse municipale.

Mais attendu qu'en admettant que la vérification de la comptabilité et l'apurement des comptes d'un comptable public par l'administration dont il est le préposé, ne soit pas au préalable nécessaire à la poursuite elle-même, il est de jurisprudence certaine que le principe de la réparation des pouvoirs s'oppose à ce qu'un comptable de deniers publics puisse être condamné pour détournement par un tribunal criminel, tant qu'il n'a pas été reconnu en débet par le pouvoir administratif compétent.

Attendu qu'à l'audience du 23 de ce mois, cette question préjudicielle a été formellement soutenue par la défense, qui conclut à ce qu'il soit fait application dans le cause des lois des 16-24 août 1790 et 16 fructidor an III.

Qu'en présence de cette exception, le tribunal ne saurait décider, quant à présent, et le prévention relevée contre Ghesquière ne trouve ou ne trouva pas justifiée.

Par ces motifs :

Surseoit à statuer au fond jusqu'à ce que l'autorité administrative, seule compétente pour déclarer la preuve rétroactive, se soit prononcée sur l'existence et sur le montant du déficit.

Le curé de Roncq trompé

Le curé de Roncq, M. Lemaire, a porté plainte en escroquerie contre un sieur Deobourvies Victor, qui se employant des manœuvres frauduleuses lui aurait escroqué une somme de 1 fr. 10...

Le curé était comme témoin fait le récit suivant :

Le 20 février dernier, le sieur Deobourvies vint me trouver et en disant habitant de la commune de Roncq, me demandant une petite charité, je lui remis une somme de 1 fr. 10.

Le 25 du même mois, il revint me trouver, me demandant encore une petite somme d'argent pour subvenir aux besoins de sa famille.

Mais il paraît que Deobourvies n'était pas habitant de la commune, le curé l'ayant opprès répondit à ce demande de la façon suivante :

Ah ! non, je veux bien faire la charité mais je ne veux pas être dupe...

Et le curé repoussant la demande qui lui était faite s'empressait de porter plainte contre ce malheureux, père d'une nombreuse famille et sans emploi depuis de nombreux mois. Il est condamné à 8 jours de prison.

Où est la vérité ?

Il y a quelque temps, Henri Plouvier, journalier à Lambersart, poursuivait de ses assiduités le demoiselle Léonie Meiremas, dieuse, qui ne persistait pas vouloir engager des relations avec lui.

Il fixa de nombreux rendez vous à la jeune fille qui s'obstiat chaque fois de n'y trouver.

Plouvier se fâche et ne bougeait il se rendait au domicile de la demoiselle Meiremas et menaçait de tuer tout le monde.

Donc ce déclaration au commissaire, la demoiselle Meiremas déclare même que Plouvier l'a traînée par les cheveux et rouée de coups.

Actuellement elle se refuse à parler puisque, cité à deux audiences différentes elle en comparaît pas, et est condamnée à 25 fr. d'amende.

Henri Plouvier est acquitté, faute de preuves.

Les cambrioleurs de caves

Les cambrioleurs continuent à faire parler d'eux.

Le 12 février dernier, vers 3 heures du matin, le sieur Tonche Joseph, 17 ans, pénétrait dans la cave de M. Daudeiet, négociant en vins, ces des Arts, 66, à Lille.

Après avoir fait sauter le soupirail il descendait dans la cave et en remontait 25 bouteilles de champagne et la même quantité de vin de vin blanc et rouge. Puis il se rendait ensuite dans la cave de M. Cappelle Charles, négociant en vins, 145, rue du Molinel, et dans les mêmes conditions s'emparait d'une certaine quantité de miel.

Il transporta ensuite toutes ces marchandises chez Bataille Eloi qui habite avec son amie Angèle Messe et tous trois vidèrent dans le même laps 10 demi-bouteilles de champagne.

Puis ils rentrèrent le reste à leur prix intimes. Ils reçurent : Tlanche 6 mois de prison, Bataille et Messe 8 jours de la même peine.

Vol de fourrures

Il y a quelques temps la demoiselle Sidonie Destelleire était surpris au moment où elle s'emparait d'une fourrure au préjudice de M. Chavrier, marchand de fourrures à Tourcoing. Elle fut condamnée pour ce fait à 8 jours de prison.

Peu de temps avant le 20 novembre on avait constaté la disparition d'une autre fourrure. Les soupçons se portèrent sur elle, on fit une perquisition à son domicile mais on ne découvrit rien, on en rendit chez sa sœur Marie où elle fut retrouvée.

Les demoiselles Marie et Sophie déclarent avoir agi avec une troisième sœur : Sidonie.

Elles sont condamnées, Sophie et Marie Destelleire à 8 jours de prison avec sursis, Sidonie à 15 jours avec confusion et loi Bérenger.

Rixe à Wattrelos

Le 24 décembre dernier la sieur Anselme Emile se rendait au café Vanneton, à Wattrelos où se trouvaient attablés les sieurs Decruynaere Jules, Savonnier et Habaut Alfred, journalier à Estaimpuis (Belgique). Ce dernier s'engagea au cours de laquelle Decruynaere aurait déclaré à Anselme qui portait le costume militaire : « Le soldat français ne vaut pas le soldat belge ».

Au cours de cette rixe, Anselme mordit Habaut au nez, ce dernier, qu'on dit canaille amputer. Il reçoit 40 jours de prison.

Serviteur infidèle

M. Vandenbrouck, marchand de tissier, rue Sainte-Catherine, 38, à Roubaix, avait à son service un sieur Boert Julien, qu'il employait comme décorateur de terme.

Il y a quelque temps, profitant d'une absence prolongée de son patron, il vendait à un tripier une partie de mobilier et s'approprait une somme de 145 fr. produit de cette vente. Il reçoit 6 mois de prison.

Vol de chaussures

Nous avons noté il y a quelques jours, dans quelles conditions le sieur Georges Lucas, 20 ans, s'était approprié une paire de souliers à la Madeleine. Il reçoit 8 jours de prison.

Interdiction de séjour

A la suite d'un vol commis à Roubaix, le sieur Brulin Léon, 20 ans, avait condamné à une peine de prison et le Tribunal lui infligeait en outre, 5 ans d'interdiction de séjour.

Il est arrêté le 26 février dernier à Roubaix et reçoit 15 jours de prison.

La pêche

Le 11 décembre dernier le garde-pêche Dujardin surprenait le sieur Alexandre Lemiry au moment où il jetait dans le canal de Haisnay son cartouche de dynamite. 3 mois de prison avec sursis et 200 fr. d'amende.

Vol de sucre

Le 26 janvier dernier, le sieur Lelas Alfred, 45 ans, pénétrait dans l'épicerie tenue par M. Kone-Leroux, rue Bourg, 4, à Lambersart, et s'emparait de 5 kilog. de sucre. 8 jours de prison.

Conseil de guerre de la 1re région

Séance du 8 mars

Terrulion Georges-Alfred, soldat de 2e classe, 7e d'infanterie, désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets non représentés. — Trois ans de prison. M. Chantry.

Cardon Louis-Victor Paul, soldat de 2e classe, 39e d'infanterie, outrages par menaces envers un supérieur, en dehors de service. Six mois de prison avec sursis. — M. Chantry.

Chartier Alfred, défaillant, soldat de 2e classe, 7e d'infanterie, 1re livraison manifeste et publique ; 2° rébellion avec armes, blessures volontaires. — 1° Cinq francs d'amende ; 2° trois ans de prison et 50 fr. d'amende. — M. Chantry.

Tribunal correctionnel de Douai

Douai. — *Jean Reinez qui, depuis 17 ans*, a quitté ses parents pour se livrer au vagabondage vient comparer le mardi de dépôt délivré contre lui, afin que le Parquet puisse établir sa véritable identité.

Vol et rébellion. — Un ouvrier mineur, Louis Henaux, âgé de 23 ans, originaire du Rœulx, étant ivre, dérobait une chapelle à Pecquencourt et, pour corser son cas, il a outragé le brigadier de gendarmerie qui l'a arrêté. 1 mois et 1 jour de prison.

Violences. — François Vanzebeau, sujet belge a frappé une dame Descamps, de Somain, en logeuse, et lui a fait un blessure légère. 20 jours de prison.

Vol. — Juliette Heart, d'origine belge, mise du précédent gruyeur, a volé deux draps à sa logeuse. 7 mois de prison.

Abus de confiance. — Joffeuse Dugardin, servante à Douai, a détourné divers objets mobiliers au préjudice de ses patrons. 4 mois de prison avec sursis.

Par les TEMPS FROIDS et HUMIDES

Ne consommez d'autre apéritif que l'excellent VIN de BANYULS-TRILLES

soigneusement préparé avec du VIEUX VIN de BANYULS et le MEILLEUR QUINQUINA et vous en ressentirez vite les effets toniques et bienfaisants.

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets, les principales Épiceries et chez les Entrepositaires

Exiges l'étiquette sur la bouteille

21279

TRIBUNE MINIÈRE

Caisse de retraites de Carvin

Au cours des réunions qui ont été faites dans les communes de Carvin-Nord, Ancenellin et Provin dépendantes de la Compagnie des mines de Carvin, par les citoyens Evrard, secrétaire général du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Cordier, délégué mineur, l'ordre du jour suivant a été voté par les ouvriers mineurs :

Les ouvriers mineurs réunis les 26, 27 et 28 février dans des réunions tenues à Carvin, Ancenellin et Provin, mis au courant de la situation actuelle de la caisse de liquidation des ouvriers et employés des mines de Carvin, déclarent n'accepter aucune augmentation de cotisation pour l'alimentation de cette caisse tant qu'un ne leur aura démontré les causes qui en ont provoqué la situation actuelle.

Ils invitent tous les conseillers de cette caisse, patrons et ouvriers, à ne prendre aucune décision, concernant la réduction du taux de la pension, ni l'augmentation de l'âge d'entrée en jouissance, sans en avoir référé à l'avis des ouvriers ; ils les invitent également à rechercher les causes du mal afin de pouvoir y apporter le remède.

Ils chargent leurs délégués de se tenir en rapport avec les conseillers ouvriers, et s'ils en manifestent le désir, avec le conseil en amiter pour essayer de trouver à bien la solution de cette irritante question ; décident que cette résolution sera envoyée à M. Jardel, président du conseil de la Caisse de liquidation pour être communiquée au Conseil.

Indépendamment de la question des retraites, les ouvriers des communes de Carvin et d'Ancenellin, ont décidé de s'organiser syndicalement sur la base matérielle, en versant 0 fr. 50 ou plus par mois, pour la formation d'une caisse de chômage.

De nouvelles réunions sont annoncées pour :

Carvin : samedi 8 mars à 3 heures, salle de l'Alcazar.

Ancenellin : dimanche 4 mars, à 11 heures du matin, salle Mme Vve Wattrelot, rue Bernard.

Carvin-Nord : dimanche 4 mars, à 3 heures de l'après-midi, salle Mme Vve Loriaux-Cordier.

Les citoyens Evrard et Cordier prendront la parole dans ces réunions.

Tribune scolaire

L'Emancipation de l'Instituteur

I. Fondation

Article 1er. — Il est constitué dans la Nord une section de la Fédération nationale des Instituteurs « L'Emancipation de l'Instituteur ».

Art. 2. — Peuvent faire partie de la section, les instituteurs-adjoints et sous adjoints.

II. But

Art. 3. — Que l'école devienne un foyer véritablement laïque ; que tous les maîtres soient égaux en droits ; que les charges et les avantages soient équitablement répartis entre tous les maîtres d'une école.

III. Fonds social

Art. 4. — Les ressources de la section se composent des cotisations des sociétaires, 2 francs par membre, sur lesquels il est prélevé 1 fr. 50 pour leur abonnement au bulletin.

IV. Administration

Art. 5. — La section est administrée par un secrétaire, un trésorier, un délégué au conseil d'administration de la Fédération. Il est adjoint 3 abonné d'entre eux suppléant. Ils sont élus par correspondance pour un an. Au commencement de chaque assemblée, il sera nommé un président chargé de diriger les débats.

Art. 6. — Toutes les fonctions sont gratuites. Les frais de gestion sont prélevés sur les fonds de la section.

V. Assemblée générale

Art. 7. — La section se réunira en assemblée générale au moins deux fois par an. Elle est souveraine sur toutes les questions qui lui sont soumises. Elle fixe l'époque et le lieu de celle qui suivra. Le règlement est révisable par l'assemblée générale à la majorité des votants.

La première réunion aura lieu le 25 mars.

L'Emancipation de l'Instituteur.

ÉTATS-CIVILS

Armentières, du 1er mars. — Naissances. — Paul Leroy, r. de Messines prolongée, maisons Bien.

Décès. — Maria Durieux, 66 ans, avenue Bayard 40 — Eugénie Lalou, 24 ans, r. Sache 40 — Alfred Cailler, 25 ans, cent. de Lille 25 — Adrienne Dewilly, 11 m., r. St-Pierre 17 — Eugène Lebon, 68 ans, chemin Vert 8 — Ferdinand Fry, 44 ans, chemin Vert 2.

Douai, 1er mars. — Naissances. — Emile Simonnet, pl. Maugin 8 — Marie Carpentier, à Guesnain.

Décès. — Gustavin Clipet, 8 mois, r. de la Boucherie 8.

Aniche, du 15 au 28 février. — Naissances. — Saravia Georges, r. d'Accoul — Boudrottin Georges, r. Thiers — Dorengnecourt Juvenal, rue Delhaye — Tocquet Catherine, r. Delhaye — Delille Amélie, r. de Lorraine — Bettognies Aurélie rue de Lorraine — Blond Raoul, r. Carnot — Antraesse Louise, boulev. National — Greveline Marie, r. de l'Union — Jacquet Germaine, rue Buisson — Brasseur Victor, r. de la Mairie — Pagnon Clotilde, r. de l'Union.

Décès. — Choisez Adolphe, 22 ans, r. Pasteur — Choisez Augustin, 24 ans, id. — Régnier Rose, 24 ans, 25, pl. de la Mairie — Delaplanche Juliette, 41 ans, 16, boul. Drion — André Berthe, 21 ans, r. Thiers — Garçon Aneth, r. d'Accoul — Rousé Marie, 20 ans, quartier d'Azincourt — Dérégnaucourt Juvénal, r. Delhaye — Marcoux Théodule, 23 ans, boulevard, imp. de la Mairie.

Publications de mariages. — Entre : Dupeuel Charles, tonnelier et Courmont Philomène, mén. à Aniche — Vieuz Louis, boucher à Lille et Dubreille Catherine, mén. à Aniche — Guillemot Alfred, verrier et Graveline Claudia, ménagère à Aniche.

Dunkerque, 1er mars. — Naissances. — Jolie Heuw, r. du Quartier-Neuf — Madeleine Portusot, r. St-Jean.

Décès. — Adrien Deuze, 10 m., rue des Pauvres.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Monsieur

Paul-Edmond PAIX

Ancien Élève de l'Ecole Polytechnique
Ingénieur Civil des Mines
Ancien Président de la Chambre de commerce de Douai
Conseiller de la Succursale de la Banque de France
Industriel

décédé à Douai, le mardi 28 février 1906, à l'âge de 58 ans, sont priées d'assister aux CONVOI, SERVICE et FUNÉRAILLES qui auront lieu le samedi 4 mars, à onze heures, en l'église Notre-Dame. Inhumation en lieu ordinaire des sépultures.

L'ensemble à la maison mortuaire, 22, rue des Minimes à Douai.

Prière de n'envoyer ni croix, ni fleurs ni couronnes.

Le Conseil d'administration de la Société de Secours mutuels des Voyageurs et Employés de Lille et du Nord de la France, a le regret de vous faire part de la mort de Monsieur

Charles DESMET

Comptable

décédé à Lille, le 1er Mars 1906, à l'âge de trente-quatre ans, et vous prie d'assister à ses FUNÉRAILLES, qui auront lieu le samedi 4 dudit mois, à neuf heures, en l'église Saint-Joseph, se paroisse. Inhumation au cimetière du Sud.

L'ensemble à la maison mortuaire, rue de Bapaume, 3, chez son oncle, à 8 heures ½.

Les dames sont priées d'y assister.

TOUTE COMMANDE de lettres mortuaires ou d'obits, donne droit à un AVIS GRATUIT dans le journal.

CHEMINS DE FER

Régates de Nice et de Cannes et Tir aux Pigeons de Monaco. — *La Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée* délivre des billets d'aller et retour de 1re et de 2e classes, à prix réduits, de **Paris** pour **Cannes, Nice et Menton**, du 8 mars au 4 avril 1906.

Les billets sont valables 30 jours et le validité peut être prolongée une ou deux fois de dix jours moyennant 10 °/° du prix du billet. — Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

Prix de Paris à Nice : 1re classe : **188/60** ; 2e classe : **131/50**.

BIBLIOGRAPHIE

La Revue (Paris, 12, avenue de l'Opéra. Directeur : Jean Finot) la plus répandue parmi les grands périodiques, publie (1er mars) une série de travaux des plus remarquables. Notons « côté des Mémoires de Schweser-Kestner, une étude approfondie de E. Faguet, sur la Réforme de l'orthographe — Jean Finot : Le Feuillite de le Psychologie des Peuples, dont la première partie fut très commentée ; des nouvelles adorables : Les Légendes du Carvel ; des pages émouvantes sur la Fin de l'ancien régime russe ; des révélations sur la Cour turque, l'Empereur Guillaume et Léonce Villo ; un article curieux de P. Gsell sur le Maison d'Anatole France ; etc., etc. ; l'analyse des livres et des revues les plus importantes du monde entier : caricatures politiques, faits scientifiques et littéraires de la quinzaine.

France, 24 fr. an, 14 fr. pour 3 mois ; Etranger, 28 fr. et 16 fr. Spécimen sur demande.

La Mode Pratique, *Revue de la Famille, publiée sous la direction de Mme C. De Brestelles.* — Sommaire du n° 9 (4 mars 1906 — Premier costume du printemps — Coiffures du soir. 10 illustrations — La Mode : Avant le Carême — Consoles étoiles : La bonne cuisine, œufs brouillés à la d'Aumale — Blouses nouvelles, 8 illustrations — Les jupes nouvelles, 10 illustrations — Variétés — Les petites économies — La mode à la maison — Les domestiques — Chronique théâtrale — Nos patrons découpés gratuits, 1 illustration — Nos dames économiques — Notre supplément d'ouvrages, 12 illustrations — Romans : Le Roman d'une Loyaliste, traduction de Mlle Doussinel — Le numéro : 20 centimes — Librairie Hachette et Cie, 8 Paris.

PETITE CORRESPONDANCE

Une lectrice de l'Avenir. — Oui. Elle s'applique aux calendriers-réclames.

La Parisienne. — Des friolées à l'alcool compté.

BULLETIN ECONOMIQUE

INDUSTRIE

Bulletin hebdo de 1er Mars 1906

Lins. — Peu d'affaires en lins de Russie, le faiblesse des cours, pour les qualités ordinaires et moyennes, se fait que de s'accroître. Les beau lins restent fermes.

En lins de pays les apports cet été normaux et les prix restent élevés malgré de toutes petites consommations.

Fils. — Affaires peu actives, limitées aux besoins urgents, prix sans changement.

Toiles. — Les affaires sont extrêmement tout portant sur presque toute les qualités. Prix inchangés.

Chanvre. — Très peu d'affaires, on trouve les prix trop élevés et d'autre part, il reste peu à vendre.

Jute. — Le brut a encore monté cette semaine, cela dénote de l'activité en Inde qui sont très fermes avec tendance à la hausse.

Cotons. — Le brut s'est maintenu toute la semaine autour de 43, manifestant pourtant plutôt de la faiblesse. Les filés restent calmes avec demande modérée.

AGRICULTURE

Graine, farines et graines oléagineuses

Lille, 1er mars.

Température. — Humidité assez mouvementée : vent, pluie, grêle et neige alternativement. Le baromètre reste assez bas, ce qui nous fait peut-être encore présager des gibouleies nouvelles.

A la cornaqne, la situation reste la même, plutôt calme.

Blés. — Marché plutôt mauvais avec offres assez nombreuses de 22.50 à 23.75 nos gares.

Farines. — Tendance assez faible que pour les blés de 27.75 à 29.50 suivant marques et système de mouture.

Graines grasses. — Mais très fermes de 16.75 à 17 Dankerque ou rapprochés.

Graines oléagineuses. — Marché très ferme

On cote :

Lin Plata		Fév.-Mars	22.50
» Bombay		Fév.-Mars	24/25.50
Colza Cawp. brune		»	23.50
» » jaune		»	25.50
» Guzerat		»	25
Caf Dunkerque London Terms.			

Adeiras assez actives au lin

BOURBOTTE Fils.

Mouvement du port de Dunkerque

Entrées du 3e mars

Windsor, vap. dan. Trods, 1155 tx, cap. Meyer m.-diverses.

Anvers, rem. belge Sweelsfabiles, 42 tx, cap. Fremont, lège.

Caen, vap. Ville-du-Havre, 96 tx, cap. Esnot, m.-div., Duchesteau.

Rouen, vap. Acier, 1923 tx, cap. Trock, m.-diverses.

Du 2

Nantes, vap. Cherios, 429 tx, cap. Godebert, m.-div., Leroy.

Rotterdam, vap. Amiral l'Hermite, 62 tx, cap. Zonnequin, m.-div. Debaecker, c.

Sorties du 3e mars

Port-Talbot' rem. ang. White-Rose, 8 tx, cap. Crezine, lège, Morel.

Port-Talbot, 3-m. ang. Terridon, 1208 tx, cap. Mérrow, lège, Morel.

Port-Talbot, rem. ang. Orsedian, cap. Stozia, lège, Alibert.

Port-Talbot, 4-m. ang. Tinto-Hill, 2087 tx, cap. Jones, lège, Alibert.

Blyth, rep. dan. Werdlagbord, 869 tx, cap. Pulis lège, Alibert.

Cardiff vap. all. Johnsons-Rose, 112 tx, cap. Paulsen, lège, Leroy.

Dundee, vap. ang. Glassell, 415 tx, cap. Alton, m.-div., Debaecker.

Velonia, vap. Le Madeleine, 967 tx, cap. Labatte, m.-diverses.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides et cicatrisantes qui ont valu au **Coaltar saponiné Le Beuf**, son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

La flacon, 0 fr. ; les six flacons, 5 fr. Dans toutes Pharmacies.

20611

La Maison A. L'OLIVIER et recommandée pour ses HUILES NATURELLES de

FOIE DE MORUE

Préférable à la Glycérine et aux huiles ordinaires FRAÎCHE de PORT et TRÈS FAILLIBLE SOUFFRE DURCIT et 7 fr. 0 62 p. 50 adresse à **COLMET**, 70, Rue de Rivoli, PARIS, qui Calmera de UN mois de SIX Flacons à un kilo.

Gagner Flacon Pourvu'en Blanche (Rapport)

290

MALADIES DES FEMMES
TRAITEMENT SPÉCIAL
SANS OPÉRATION
CLINIQUE 14 RUE St GENOIS
LILLE
TOUS LES JOURS de 2 à 4 HEURES

Le Vent de la Mort

Celui qui souffle aujourd'hui

L'INFLUENZA

Le doit régner dans plusieurs villes. L'influenza y tue hommes, femmes, enfants, qui, il y a quelques jours, travaillaient ou jouaient. Le vent emporte ces germes d'influenza et amène la mort. Prenez garde ! Armez-vous ! L'influenza ne frappe que les faibles. Les faibles sont aujourd'hui des candidats à la mort et il y a tant de gens faibles. Interrogez-vous ? Demandez-vous si réellement vous êtes aussi forts, en aussi bonne santé que vous devriez être. Si c'est oui ou non, craignez rien ; si c'est non, prenez garde ! Devenez forts, soyez pleins de santé, ayez du sang... et tout de suite. Les pilules Pink donnent du sang riche et pur avec chaque dose. Les pilules Pink sont la prédilection des affaiblis. En achetant les pilules Pink vous achetez du sang, de la force, de la santé. Contre les suites de l'influenza un régénérateur puissant seul hâtera la convalescence. Les pilules Pink sont le régénérateur du sang le plus puissant.

Elles sont souveraines contre anémie, chlorose, faiblesse générale, faiblesse nerveuse, maux d'estomac, rhumatisme. En vente dans toutes les pharmacies et au dépôt Gobin et Cie, ph.ien, rue Bellin, Paris. 3.50 la boîte, 17.50 les 6 boîtes franco.

Pilules Pink

LA TEMPÉRATURE

dZ — Vendredi 8 Mars — 206

Temps probable. — Des averses sont encore probables dans l'Est et le Sud. La temps va rester frais.

INDUSTRIE - COMMERCE

MARCHE AUX GRAINS

Lille, 1er mars.

Blé blanc, 17,50 ; Blé roux, 17,.. (Prix moyen). Farine (leur 1re qualité), 29,.. les 100 kilos. Les huit marchés réunis (Lille, Douai, Armentières, Bergues, Hazebrouck, Orchies et Arras) : Blé blanc, l'hectolitre 16,45 ; Blé roux, l'hectolitre 16,95. (Prix moyen).

VIANDE A LA CHEVILLE

(Halles Centrales)

Lille, 1er mars.

	Prix au kilo (octroi compris) 1re qualité	2e qualité
Bœuf	1.60	1.40
Vache	1.40	1.30
Taureau	1.30	1.20
Veau	1.40	2.00
Mouton	2.10	2.00
Porc	1.50	1.40

Marché de Bailleul du 28 février

Avoine, 17,.. — Haricots, 35,.. — Foin, 7,.. — Paille, ... — Pommes de terre, 4,.. — Nouvelles, ... — Beurre, 500 gr., 1,50 — Œufs, 8,.. la cent.

Marché d'Armentières du 27 févr.

Blé, 17 25 à 17 75 l'hect. — Pois, 17 50 à 18 .. — Fèves, 18 50 à 19 .. — Farines, 29 .. à 30 .. le quintal — Seigle, 17 .. à 17 50 — Orge, 16 50 à 17 .. — Maïs, 19 50 à 17 — Avoine, 17 .. à 17 50 — Pommes de terre, 11.000 kilos, 5 à 8 .. les 100 kilos. — Beurre, 1.200 kilos, 2 20 à 2 30 le kilo — Œufs 1.900, 8 à 8 20 la cent.

Marché de Merville du 1er mars

Froment, 17 50 à 17,75 les 80 kilos — Haricots : hagots, 39,.. à 39,50 ; gros pieds, ... les 25 kilos — Pois verts, 17,.. à 18,.. les 85 kilos — Avoine, 16,.. à 17,.. les 85 kilos — Paille : froment, 40,.. à ....,.. ; avoine, 25,.. à .... les 1000 bloc — Pommes de terre, 3,25 à 7,50 les 100 kilos — Beurre, 1,40 à 1,50 les 500 grammes — Œufs, 1,85 à .... les 25.

MARCHES DE PARIS

Bourse commerciale du 2 mars

Dépêche de 1 heure 15

	Cours Comm. du jour précédent.	Cours Comm. du jour présent.		Cours Comm. du jour précédent.	Cours Comm. du jour présent.
Allemagne Fermes			**Espagne Suite.**		
Cours. 91 25	91 25		Cours 19 C.	18 45	
Prech. 91 50	91 50		Prech. 18 50	18 60	
4 mai 91 ..	91 ..		4 mai 18 ..	18 ..	
4 déc. 90 ..	90 75		4 mai 17 25	17 30	
4 oct. 0 ..	0 0		4 déc. 17 25	17 20	
Etats Scandinaves			**Lira Celme**		
Cours. 82 65	82 70		Cours 14 ..	14 ..	
Prech. 82 15	82 60		Prech 14 ..	14 20	
M. J. 82 25	82 25		4 mai 14 25	14 25	
4 mai 82 20	82 40		4 déc. 40 ..	0 25	
J. A. 82 25	82 25				
Belgique Comm.			**Autriche Sections**		
Cours. 99 30	99 35		Cours. 97 60	97 75	
Prech. 99 25	99 30		Prech. 97 ..	97 ..	
M. J. 99 30	99 35		M. J. 97 ..	97 ..	
4 mai 99 ..	99 ..		4 mai 97 ..	97 ..	
J. A. 99 ..	99 ..		J. A. 97 ..	97 ..	
			Autriche Fermes		
			Cours. 97 ..	97 ..	
			Prech. 97 ..	97 ..	
			M. J. 97 ..	97 ..	
			4 mai 97 ..	97 ..	
			J. A. 97 ..	97 ..	

Cours de clôture du 2 mars

Cotons Calmes	Blés Calmes	Lin Soutenu	Cotons Soutenus
Courant 16 50	Courant 23 ..	Courant 44 ..	Courant 35 ..
Prech. 16 50	Prech. 23 ..	Prech. 44 ..	Prech. 35 ..
M. J. 17 30	M. J. 23 ..	4 mai 44 ..	4 mai 35 ..
1 mai 17 30	4 mai 23 ..	Cons. 44 ..	Cons. 35 ..
J. A. 17 ..	J. A. 23 ..		

Betterave Calmes	Sucres Calmes	Sucres Fermes	Alcools Soutenus
Courant 33 25	Courant 34 ..	Courant 41 ..	Courant 43 25
Prech. 33 25	Prech. 33 ..	Prech. 41 ..	Prech. 43 75
M. J. 33 ..	M. J. 33 ..	M. J. 41 ..	4 mai 44 ..
4 mai 33 ..	4 mai 33 ..	4 mai 41 ..	Cons. 44 ..
J. A. 33 ..	J. A. 33 ..	Cons. 41 ..	

BESTIAUX

Paris (La Villette), 2 mars.

	Amenés	Vendus	Cr.	Pr.	F.	Prix extrêmes
Bœufs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vaches	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Taureaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Veaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moutons	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Porcs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Paris, 2 mars.

Le Havre, 10 h. — Lettres (à terme). — Marché soutenu. Vente non faite.

Courant 72 50 ; avril 73 ; juin 73 25.

Le Havre, 10 heures. — Cotons (à terme). — Calmes. — Ventes : 1 100 balles.

Courant 40 1/4, avril 40 1/2, mai 40 1/2, juin 40 3/4, juillet 40 3/4, août 40 3/4, septembre 40 3/4, octobre 40 1/4, novembre 40 1/2, décembre 40 3/4, janvier 1906, 40 3/4.

Le Havre. — Cafés (à terme). — Fermes 9.000 sacs.

Le Havre, soir. — Cafés disponibles. — Calmes. Ventes : 250 sacs dont 100 sacs Santos.

Le Havre, soir. — Cotons disponibles. — Calmes. Ventes : 1 100 balles.

On a vendu 3.000 sacs depuis la précédente dépêche.

LAINES

Roubaix, 2 mars, à midi. — Cote officielle du peigné. « Type unique n.

1905 : Mars, 3,15 ; avril, 3,15 ; mai, 3,15 à juin, 3,15 ; juillet, 3,15 ; août 3,15 ; septembre, 3,15 ; octobre, 3,15 ; novembre, 3,15 ; décembre, 3,15.

1906. — Janvier, 3,15 ; février, 3,15.

Tourcoing. — 1905, à 4 heures 1/2. — Mars, 3,125 ; avril, 3,15 ; mai, 3,15 ; juin, 3,15 ; juillet, 3,15 ; août, 3,15 ; septembre, 3,15 ; octobre, 3,15 ; novembre, 3,15 ; décembre, 3,15.

1906. — Janvier, 3,15 ; février, 3,15.

Anvers. — 30,000 kil. — Tendance : Calme.

METAUX

Cuivre — Etain — Zinc — Plomb

Londres, 1er mars. — Cuivre : Comptant, [illegible] 6d. ½. le tonne, 120.12 les 100 kil. ; trois mois, [illegible] tv. 65 12.6 le tonne, 121.54 les 100 kil. — Etain (Détroits) : Comptant, [illegible] tv. 128 ½, les 100 kil. ; trois mois, [illegible] tv. 128.12 les 100 kil. — Plomb : Comptant tv. 12.2.6 le tonne, 30.31 les 100 kil. — Zinc : Comptant, tv. 24 ½. la tonne, 30.31 les 100 kil.

BOURSE DE LILLE

Du 2 mars

Actions minières

MINES	Cours précédent	Cours du jour	Offres	Demandes
Afrd	1250	—	1255	1240
Amiche	1540	1499	1540	1490
Annœu	5410	5414	5414	5395
Aniche et pr.	970	—	980	960
Bianzy	1280	1250	—	—
Bruay	742	745	750	740
Bully-Grenay	4475	4475	4480	4470
Carbon	91	90 75	93	90
Carnières	1800	1800	1805	1800
Carvin (Pr.)	235	234	235	230
Carvin	1640	1630	1635	1615
Clarence	280	280	280	280
Courrières	2300	2301	2305	2300
Crespin	101	100	105	95
Douchy	1050	—	1050	1035
Douvrin	27625	—	27650	27600
—